

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec 

Sainte-Marie, le 20 décembre 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Groupe Nadeau inc.
720, rue Flintkote
Thetford Mines (Québec) G6H 4W4

N/Réf. : 7610-12-01-06455-01
401368525

**Objet : Restauration de la section Nord de la halde de résidus
miniers Flintkote – Phase 1**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 10 décembre 2015, reçue le 11 décembre 2015 et complétée le 29 novembre 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Restauration de la section Nord de la halde Flintkote et de la bande riveraine du ruisseau Lessard sur environ 200 mètres, situées sur le lot 4 603 604, cadastre du Québec, ville de Thetford Mines, Municipalité régionale de comté des Appalaches.

Les travaux autorisés par la présente visent la phase 1 du projet de restauration de la section Nord de la halde et comportent l'apport d'un volume de 603 400 mètres cubes de matériaux contenant de l'amiante.

Les travaux seront complétés au plus tard le 20 décembre 2021.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, signée le 10 décembre 2015 par M. Charles D. Delisle, ing. f., mandataire, Ressources Environnement inc., concernant la demande de certificat d'autorisation du projet, 4 pages, 4 annexes et un fichier vidéo;

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, signée le 18 janvier 2016 par M. Charles D. Delisle, ing. f., mandataire, Ressources Environnement inc., concernant des précisions sur le projet, 1 page et 3 annexes;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, signée le 9 février 2016 par M. Charles D. Delisle, ing. f., mandataire, Ressources Environnement inc., concernant des précisions sur le projet, notamment sur l'échéancier de réalisation, 2 pages et 2 annexes;
- Courriel de M. Josua Turgeon, Groupe Nadeau inc., transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 7 mars 2016, concernant des précisions sur la restauration du ruisseau Lessard, 1 page;
- Courriel de M. Josua Turgeon, Groupe Nadeau inc., transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 4 juillet 2016, concernant des précisions sur le mode de fonctionnement du site, 2 pages et document joint;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, signée le 29 août 2016 par M. Charles D. Delisle, ing. f., mandataire, Ressources Environnement inc., concernant des précisions sur l'acceptation des sols, 2 pages;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, signée le 25 novembre 2016 par M. Charles D. Delisle, ing. f., mandataire, Ressources Environnement inc., concernant, entre autres, l'échantillonnage de l'air ambiant et la plateforme de lavage des camions, 4 pages et 3 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

Original signé par :

IO/AB/db

Isabelle Olivier, ing.
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de la Capitale-Nationale et
de la Chaudière-Appalaches